



COMPTE RENDU EPREUVE AILE D'ARGENT DE VOL RADIOCOMMANDE CATEGORIE PLANEUR

(à transmettre par le responsable de la session au président de la LAM d'appartenance du candidat)

CANDIDAT NOM : Prénom :

Date de naissance : N° de licence FFAM | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Adresse :

..... e.mail :@.....

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) :

N° affiliation du club : | _ | _ | _ | _ | LAM :

Nom et prénom du moniteur ayant formé le candidat (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :
.....

Epreuve effectuée le : à

Examineurs	Nom	Prénom	Qualité	Signature
1 ^{er} officiel				
2 ^{ème} officiel				

Qualité (préciser président de club, de LAM, délégué départemental., titulaire DFFA, juge, examinateur QPDD)

Cocher la case ad hoc : Épreuve réussie Épreuve manquée

EPREUVE A EFFECTUER (cf. page suivante)

Essai :

1^{er} 2^{ème}

Montée			
Ligne droite de 15 secondes face au vent			
Cercle complet à droite			
Cercle complet à gauche			
Prise de terrain en "L" ou en "U" se terminant face au vent			
Atterrissage de précision dans la zone définie (planeur intact)			
Respect de la sécurité			
Temps de vol supérieur à 4 minutes (après le largage ou l'arrêt du moteur)			

Mettre une croix lorsque la figure est réalisée.

Le candidat a droit à un essai non-concluant.

Date et signature du candidat

CADRE RESERVE A LA LAM
(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

Date de réception compte rendu :

Validation : OUI NON

Signature du président de la LAM :

CADRE RESERVE FFAM

Date de réception :

Date envoi du diplôme (au président du club) :

INFORMATIONS

Dispositions relatives à l'aile d'argent

L'épreuve pour une aile d'argent peut être passée dans les deux années qui suivent celle de l'obtention de l'aile de bronze et implique de disposer d'une licence cadet ou junior en cours de validité.

L'aile d'argent peut être tentée plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

L'obtention de l'aile d'argent donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

Les épreuves peuvent être réalisées avec un aéromodèle n'appartenant pas au candidat.

Epreuve à effectuer pour l'aile d'argent de vol radiocommandé catégorie planeur

- Montée correcte du planeur. La mise en altitude est effectuée par un moyen laissé à l'initiative du candidat. Pour un motoplaneur, le moteur doit être arrêté et maintenu arrêté à l'issue de la montée, jusqu'à l'atterrissage.
- Ligne droite de 15 secondes face au vent.
- Cercle complet à droite.
- Cercle complet à gauche.
- Prise de terrain en "L" ou en "U" se terminant face au vent.
- Atterrissage face au vent (planeur intact) dans une zone définie par les officiels, à savoir un cercle de 50 m de diamètre.

Le temps de vol devra être supérieur à quatre minutes (après le largage ou l'arrêt du moteur).

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant.

Contrôle de l'épreuve

Le contrôle de l'épreuve doit être effectué par deux officiels désignés par la LAM concernée, ceux-ci devant disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.

À l'issue de l'épreuve (réussie ou non), le compte rendu sera signé par les deux officiels désignés et le candidat, il sera transmis, au plus vite, par le responsable de la session au président de la LAM d'appartenance du candidat. Si l'épreuve est manquée, le compte rendu sera conservé par la LAM, pour servir en cas de contestation. Si l'épreuve est réussie, le président de la LAM validera le compte rendu et l'enverra à la FFAM pour prise en compte.